



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 11 mai 2015

Délibération n° 2015-0374

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Programme d'intérêt général (PIG) immeubles sensibles - Dispositif d'animation - Convention de participation financière avec la Ville

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Llung

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 21 avril 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 13 mai 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, M. Millet, Mmes Nachury, Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Sturla, Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Aggoun (pouvoir à Mme Piantoni), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à M. Compan), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Millet), MM. Charmot (pouvoir à Mme Crespy), Denis (pouvoir à Mme Frier), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Moretton (pouvoir à M. Suchet), Moroge (pouvoir à M. Cohen), Odo (pouvoir à M. Barret), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Tifra (pouvoir à M. Berthilier).

Conseil du 11 mai 2015**Délibération n° 2015-0374**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Programme d'intérêt général (PIG) immeubles sensibles - Dispositif d'animation - Convention de participation financière avec la Ville**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 avril 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2013-4142 en date du 26 septembre 2013, la Communauté urbaine de Lyon a approuvé la mise en œuvre d'un programme d'intérêt général (PIG) "Immeubles sensibles" à Villeurbanne.

L'objectif du PIG, prévu jusqu'en 2017, consiste à poursuivre le traitement des immeubles dégradés dans un souci de réhabilitation globale, en intervenant sur les plans technique, financier, juridique et social, tout en ayant le souci du maintien de la vocation sociale des logements.

La mise en œuvre de ce programme s'appuie sur une convention de partenariat conclue en 2013 avec l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et la Ville de Villeurbanne qui participent financièrement à l'animation du dispositif et aux aides aux travaux en faveur des propriétaires.

Afin d'assurer l'animation du PIG, la Communauté urbaine a lancé une consultation puis contractualisé avec l'Association pour la restauration immobilière (ARIM) du Rhône, par un marché notifié le 10 octobre 2011, pour une durée d'un an renouvelable 4 fois, pour un montant maximal de 630 000 € HT.

Cette mission d'animation est cofinancée par l'ANAH, à hauteur de 35 % du coût HT, et la Ville de Villeurbanne, prenant en charge 20 % du coût après déduction de la subvention de l'ANAH.

Ainsi, pour la durée totale du marché, reconductions comprises :

- l'ANAH s'engage à verser à la Métropole de Lyon une participation financière d'un montant maximal de 220 500 €, partie réglée par la convention de partenariat déjà conclue,

- la Ville de Villeurbanne s'engage à verser une participation financière d'un montant maximal de 81 900 €, dont il convient de préciser les modalités d'exécution dans une convention soumise à l'approbation du Conseil ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention de participation financière à passer entre la Métropole de Lyon et la Ville de Villeurbanne définissant, notamment, les conditions de financement de l'équipe d'animation dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'intérêt général (PIG) immeubles sensibles à Villeurbanne.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Les recettes de fonctionnement d'un montant maximal de 81 900 € seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2015 et suivants - compte 74741 pour la subvention de la Ville de Villeurbanne - fonction 50 - opération n° 0P15O1172.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2015.